

D

Vivre avec le risque : le défi de la résilience territoriale

Depuis 2022, la Journée nationale de la résilience est, chaque année, l'occasion d'ouvrir le dialogue entre élus, techniciens des collectivités et habitants, de développer les bons réflexes et de montrer ce que font déjà les territoires pour s'adapter et devenir « résilients ». Mais prend-on vraiment la mesure de ce qu'est l'aménagement résilient d'un territoire ? Et des moyens à mobiliser pour y parvenir ?

La première mission de la collectivité, lorsqu'elle étudie un projet de construction ou de rénovation urbaine en zone inondable, est de protéger les habitants et de limiter les dommages, mais cela ne suffit pas ! L'opération résiliente, c'est d'abord un logement, un local économique, un équipement capable d'assurer une partie de ses fonctions durant la crise et les semaines suivantes, même en mode dégradé. Dès la conception, les usages doivent être adaptés à la vulnérabilité du site. Ensuite, l'aménagement n'est vraiment résilient que s'il n'aggrave pas le risque pour le quartier environnant. La transparence hydraulique est un critère essentiel. Ce n'est pas le seul.

La nouvelle opération ne doit pas perturber les écoulements ou en générer embâcles et pollutions. Elle doit, à l'inverse, améliorer le fonctionnement du quartier pendant la crise : faciliter l'intervention des secours et apporter ce qui

manque ailleurs – espaces refuges, lieux d'accueil... Si l'opération est inondée et ne peut pas jouer ce rôle, sa conception doit prévoir les bons matériaux et l'implantation des locaux techniques afin de limiter la durée de remise en état et permettre un retour rapide sur le site. Enfin, un aménagement résilient doit être pensé avec et pour ses occupants, afin qu'ils conservent la connaissance et la conscience du risque.

Les moyens à engager pour atteindre ces objectifs sont très différents de ceux mobilisés pour des opérations classiques. Il faut mettre autour de la table les acteurs de la crise, les opérateurs réseaux, les gestionnaires de voirie... et anticiper l'acquisition du foncier. Mon expérience à Saint-Pierre-des-Corps, commune 100% en zone inondable, m'a montré que la bataille de

la transformation territoriale passe d'abord par une politique foncière.

Il faut également prévoir, dans le plan local d'urbanisme, le règlement adéquat, s'aider des orientations d'aménagement et de programmation, mais aussi partager une compréhension commune de l'inondation. Donner à voir la réalité du risque et aider à se projeter dans des scénarios d'inondation est essentiel.

C'est ensemble que les acteurs réussiront à transformer durablement les territoires. J'appelle à une mobilisation générale des

collectivités pour faire de la résilience territoriale la colonne vertébrale de leurs politiques publiques, et à une collaboration renforcée des services locaux de l'État, afin qu'ils facilitent les initiatives locales et sécurisent juridiquement les décisions prises par les élus pour adapter les territoires au climat de demain. Enfin, j'invite les parlementaires à veiller, lors de la préparation de la loi de finances, à ce que des moyens financiers sécurisés soient à la disposition des collectivités pour y faire face. ●



MARIE-FRANCE BEAUFILS,
présidente du Cepri (1),
maire honoraire de
Saint-Pierre-des-Corps (2),
sénatrice (PCF) honoraire

CEPRI

(1) Centre européen de prévention du risque d'inondation.

(2) 15 900 hab., Indre-et-Loire.